

## Contrat d'engagement réciproque

**FROMAGES, CRÈMERIE et DESSERTS au lait de VACHE**

Sébastien PAIRE – Malaussène 06710



Le présent contrat est signé entre :

**Le Paysan en AMAP**, adhérent Alliance Provence n°

N° SIREN : 44909894600022

M. PAIRE Sébastien - Ferme des Cluots, 06710 MALAUSSENE

Tél. 06 67 98 64 53

E-mail [fermedescluots@hotmail.fr](mailto:fermedescluots@hotmail.fr)... **qui s'engage, pour la période du mardi 05 mars au mardi 28 mai 2024 inclus à :**

1. Pratiquer un **élevage respectueux** de l'environnement et de l'animal
2. Effectuer **tous les 15 jours une livraison** à l'amapien·ne des **produits convenus**, en assurant avec régularité la bonne qualité gustative, sanitaire et environnementale de ses produits ;
3. Organiser une fois dans la saison une rencontre sur son exploitation
4. Être présent (ou représenté) lors des livraisons pour informer et échanger avec les amapien·ne·s

... dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des AMAP 2014.

**L'Amapien.ne**, adhérent Alliance Provence n°

NOM – Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

E-mail : .....

**pour la période s'étendant de la date de signature du présent contrat, au 28 mai 2024, s'engage à :**

1. **Soutenir une agriculture paysanne**, socialement équitable et écologiquement saine, en partageant la production de l'éleveur et en acceptant les risques de fluctuations imputables aux aléas de la production
2. Remettre au référent la **totalité des chèques de prépaiement** de la saison dès la signature du contrat
3. **Récupérer ses produits à l'heure** et au lieu prévus (muni d'un contenant adapté et le cas échéant d'un sac réfrigérant)

⇒ **En cas d'absence**, à prévoir le **retrait par une tierce personne**, ou un **report convenu avec le référent**

(Avec un **maximum de 4 reports** et en **prévenant le référent au minimum 7 jours avant la livraison**)

⇒ **En cas d'impossibilité de dernière minute**, à **prendre contact d'urgence avec le référent**.

**TOUT PRODUIT NON RETIRÉ SERA PERDU (ni reporté, ni remboursé)*****L'amapien s'engage à signer la charte des AMAP 2014 et à adhérer au réseau régional des AMAP******Rupture anticipée de l'engagement***

En cas de non-respect des termes de cet engagement d'échange solidaire par l'une ou l'autre des parties, le présent engagement pourra être rompu après un préavis de 4 semaines.

Si la rupture intervient du fait de l'amapien, il pourra proposer à une personne de son choix de lui succéder au présent engagement dans ses droits et obligations, avec l'accord du paysan. S'il ne peut proposer de successeur, les sommes versées resteront acquises au paysan. Cette dernière disposition ne s'applique qu'après le premier mois pour les nouveaux amapiens.

**Dans le cas où la rupture intervient du fait paysan, celui-ci s'engage à livrer sa production durant la période de préavis et les chèques concernant la période ultérieure au préavis seront restitués à l'amapien**

## Composition des paniers

- Les produits ne sont **pas choisis sur place** mais **commandés à l'avance**, selon le montant du contrat souscrit
- Le choix des produits se fait à partir d'une **liste envoyée par mail**.
- Au début de chaque période (de 3 mois), l'amapien choisit ses produits et transmet sa commande au référent.

## Produits et tarifs

Les types de fromages et leur maturité varient à chaque livraison, en fonction des aléas de production

Crottin (unité)	Tomme	Fromage mystère	Entrée / Dessert « mystère »	Beurre frais (100g)	Crème fraîche (100g)	Yaourts (x4)
2,50 €	5 €	5 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €

## Calendrier de livraisons 2024 (reconduit selon les aléas de production)

**7 livraisons** auront lieu à **Levens au niveau du n°286 Promenade des Prés, de 17h45 à 18h45**, tous les **15 jours**, selon le calendrier suivant :

<b>17h45</b>	<b>Mars</b>		<b>Avril</b>			<b>Mai</b>	
<b>Mardi</b>	<b>05</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>28</b>

## Choix du contrat et règlement

Contrats	Choix du nombre de chèques		
	1 chèque	2 chèques	3 chèques
5,00 €	35,00 €	17,50 €	11,67 €
7,50 €	52,50 €	26,25 €	17,50 €
10,00 €	70,00 €	35,00 €	23,33 €
12,50 €	87,50 €	43,75 €	29,17 €
15,00 €	105,00 €	52,50 €	35,00 €
17,50 €	122,50 €	61,25 €	40,83 €
20,00 €	140,00 €	70,00 €	46,67 €

Exemple de composition d'un panier :

1 crottin (2,50 €)  
+ 200g de tomme (5 €)  
+ 1 lot de 4 yaourts (2,50 €)  
= **10 €**

Je choisis un contrat à  €

Je règle avec  <sup>1</sup>  <sup>2</sup>  <sup>3</sup> chèque(s)\*  
\* établis à l'ordre de **Sébastien PAIRE**

Lors de la signature du contrat, l'Amapien règle la totalité de la période en faisant le nombre de chèques qui lui convient.

En cas de règlement échelonné, le référent remettra au paysan les chèques au fur et à mesure.

L' Amapien(ne)

Nom : ..... Signature :

Prénom : .....

Date : .....

**Contrat à remettre au référent lors de l'inscription (ou envoyer par mail)**



**Le Paysan en AMAP**

**Amap Fromages**

**Je simplifie le travail des bénévoles qui aèrent l'Amap :**

- Je découpe et je conserve précieusement ce calendrier
- Je programme une alerte récurrente sur l'agenda de mon téléphone
- J'anticipe mes absences et mes retards



## Calendrier de livraisons 2024 : Fromages, crèmerie, desserts au lait de vache

<b>17h45</b>	<b>Mars</b>		<b>Avril</b>			<b>Mai</b>	
<b>Mardi</b>	<b>05</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>28</b>